



CONCOURS JURIDIQUE 2021

CATÉGORIE : TRAITÉ

La **Fondation du Barreau du Québec** est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2021 destiné aux auteurs d'un *traité* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'un « *Traité* » et qui traite de manière approfondie d'un sujet de nature juridique ou qui intéresse le droit, écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, paru en 2019 ou 2020 (la date de l'achèvement d'imprimer en faisant foi).

Est considéré comme un traité un ouvrage didactique consacré à un champ disciplinaire ou sectoriel, qui en expose systématiquement, avec profondeur et de manière critique et exhaustive, toutes les parties et tous les aspects.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou au moins l'un des coauteurs) doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou être professeur d'université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en droit notarial) ou à l'École du Barreau du Québec.

Ne peut être considérée aux fins du présent concours que l'édition d'origine d'un traité. Toutefois, lorsqu'un ouvrage paru pour la première fois pendant la période de référence de ce concours, soit 2019 ou 2020, fait l'objet d'une réédition ou d'une mise à jour pendant cette même période, la version la plus récente est également admissible. Sont exclus les traités produits à la demande de la Fondation.

Un ouvrage déjà primé dans une catégorie ne peut en aucun cas être primé dans une autre catégorie.

Les ouvrages portant strictement sur le droit étranger sont exclus.

3. PRIX

Un prix de 10 000 \$* sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) de l'ouvrage primé par le jury.

Le jury peut recommander au conseil d'administration de la Fondation que le prix soit divisé entre deux traités distincts, si la qualité et la pertinence de ces ouvrages le justifient.

Le jury peut également recommander au conseil d'administration de la Fondation qu'un traité ne recevant pas le prix se voit décerner une mention honorable.

Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par la Fondation du Barreau au moment jugé opportun par son conseil d'administration.

4. PROCÉDURE

Tout auteur, coauteur ou éditeur ou toute autre personne qui a obtenu le consentement écrit de l'auteur ou des coauteurs peut soumettre un traité dans le cadre du concours en déposant six (6) exemplaires au bureau du secrétariat de la Fondation. Ces exemplaires demeurent la propriété de la Fondation.

Le traité doit être présenté tel qu'il a été publié. Le nom de l'auteur (ou des coauteurs), la date d'achèvement d'imprimer ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

5. JURY

Les traités soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Le jury se réserve la possibilité de requalifier un ouvrage soumis dans la présente catégorie au sein d'une autre catégorie du concours juridique de l'année en cours ou de l'année suivante.

Les membres du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

6. SÉLECTION

Dans son appréciation des traités présentés au concours, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet;
- exhaustivité et caractère systématique de l'exposé;
- profondeur et rigueur de l'analyse;
- apport critique;
- qualité et portée de la synthèse;
- originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique;
- qualité et originalité du style;
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture du concours.

7. PUBLICITÉ

Le concours et ses règles sont annoncés en utilisant tous les moyens de communication à la disposition de la Fondation incluant son site web et les médias sociaux.

8. DATE DE CLÔTURE

Les six (6) exemplaires du manuscrit doivent être déposés au bureau du secrétariat de la Fondation au plus tard le **6 avril 2021** à l'adresse suivante :

CONCOURS JURIDIQUE 2021

Catégorie « **Traité** »

Fondation du Barreau du Québec

445, boulevard Saint-Laurent

Montréal QC H2Y 3T8

Ou par courriel à infofondation@barreau.qc.ca.

* En raison du contexte exceptionnel, pour le **Concours Juridique 2021**, le montant initial de 10 000 \$ a été ajusté à 7 000 \$.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

**FONDATION
BARREAU
DU QUÉBEC**

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449
www.fondationdubarreau.qc.ca
infofondation@barreau.qc.ca